

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 4 juillet 2023 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2023
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Second projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, le zonage et les dérogations mineures
 - 5.2 Travaux municipaux
 - 5.3 Déneigement des chemins
 - 5.4 Église
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la reunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

2023-07-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juin 2023.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 131 123,50 \$ réparties comme suit : taxes municipales 14 015,29 \$; permis 80,00 \$; médailles de chiens 105,00 \$; photocopies 10,00 \$; location de salle 560,21 \$; marcheur 40,00 \$; tenant lieux de taxes-école primaire 4 388,00\$; terres publiques 3 002,00 \$; péréquation 108 923,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 536 307,54 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 30 juin 2023

Le solde au relevé de compte en date du 30 juin 2023	538 082,24 \$
Plus dépôt en circulation	9 139,54 \$
Moins chèques en circulation	1 108,80 \$
Erreur institution financière – Taxes Ste-Félicité Matane	-496,82 \$
Total	545 616,16 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	545 957,99 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	20,20 \$
Ristourne	-276,61 \$
Frais de banque / frais annuel renouv. marge crédit	500,00 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	13,75 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-341,83 \$
Solde au grand-livre après ajustements	545 616,16 \$

2023-07-03

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 30 juin 2023.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 11 146,20 \$

Comptes payés : 2 818,16 \$

2023-07-04

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 4 juillet 2023, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 67 774,97 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

On retient la facture numéro 1015 de C.L.Sports au montant de 519,05 \$ et la facture numéro 1112 au montant de 201,54 \$ jusqu'au mois prochain afin de valider les travaux effectués sur le tracteur à pelouse et ceux inscrits sur les factures.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 4 juillet 2023

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. DÉBATS

5.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, LA CONSTRUCTION, LE ZONAGE ET LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 01-2020 et le modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet modifiant certains périmètres d'urbanisation, les usages autorisés dans certaines affectations ainsi que les cartes des grandes affectations et certaines dispositions du document complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 02-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant les résidences de tourisme, les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Roch-des-Aulnaies, la carte des grandes affectations et certaines dispositions du document complémentaire a été adopté le 13 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement sur le plan d'urbanisme 02-2016, son règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 60-2016, son règlement de zonage numéro 61-2016, son règlement de construction numéro 63-2016 et son règlement sur les dérogations mineures 64-2016 afin de les rendre conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* et de clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 4 juillet 2023, conformément à la Loi;

SECOND PROJET DE REGLEMENT

2023-07-05

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et dûment résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le second projet de règlement *modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, la construction, le zonage et les dérogations mineures.*

5.2 TRAVAUX MUNICIPAUX

On discute des travaux municipaux effectués et à venir.

Travaux de traitement de surface – rang St-Camille

2023-07-06

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser un mandat en ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la publication de l'appel d'offres pour des travaux de traitement de surface au rang St-Camille, travaux prévus à la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023.

5.3 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

2023-07-07

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de ne pas inclure la portion Ouest du bout du rang St-Camille au prochain contrat de déneigement des chemins municipaux 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.

5.4 ÉGLISE

À la suite du dépôt de l'étude de faisabilité pour l'église par monsieur Sébastien Bilodeau - architecte, une rencontre entre le conseil municipal, madame Anik Dubuk - agente de développement, et monsieur Sylvain Thiboutot - directeur du développement économique à la MRC de L'Islet aura lieu pour la suite des choses.

6. CORRESPONDANCE

2023-07-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 07-2023 en date du 4 juillet 2023.

ADMQ- Colloque de zone

2023-07-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 13 et 14 septembre prochains à St-Victor au coût de 120 \$ plus taxes applicables. Il est de même résolu d'autoriser les frais de déplacements.

Municipalité de Sainte-Perpétue – Demande d'appui auprès du MTQ

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité des usagers empruntant les routes suivantes :

- Route 204
- Route 216
- Rang Brise-culotte

Celles-ci représentent un risque très élevé d'accidents et qu'un ajout de signalisation est fortement recommandé;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux incidents et accidents se sont produits à l'intersection de ces voies et ce, depuis de nombreuses années soit ;

- Jonction de la Route 216
- Jonction du Rang Brise-culotte

CONSIDÉRANT QUE les usagers circulant sur la Route 216 en provenance de la Municipalité de Sainte-Félicité, afin d'indiquer qu'il y a un arrêt obligatoire pour atteindre la Route 204, la signalisation routière est dépourvue ;

CONSIDÉRANT QUE la Route 216 est face-à-face au Rang Brise-culotte, et que la visibilité de celle-ci présume la continuité de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Route 204 est le seul accès pour les transports de camion et que plusieurs d'entre eux doivent emprunter cette voie à tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de plusieurs travailleurs empruntant la Route 204 et la Route 216 à chaque jour est mise en péril ;

2023-07-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Chouinard et appuyé par Lucie Bourgault et résolu à l'unanimité, de demander au Ministère des Transports :

- D'ajouter un feu clignotant sur la Route 204, adjacent aux intersections de la Route 216 et du Rang Brise-culotte afin de sécuriser les lieux.
- D'ajouter plus de signalisation sur la Route 216 avertissant les usagers d'un arrêt obligatoire bordant la Route 204.
- D'apporter des correctifs dans les meilleurs délais considérant qu'une demande a déjà été fait antérieurement.
- De demander un appui aux autres municipalités du Sud de L'Islet, aux entreprises de transport du Sud de L'Islet, à la MRC de L'Islet, au député Mathieu Rivest et au député Bernard Généreux.

7. VARIA

7.1 Divers travaux municipaux

On mentionne que le ponceau de la rivière Gobeille au rang St-Camille est bouché. Également, il y a des arbres tombés dans l'emprise de la route à deux endroits (rang St-Camille et route des Morneau), à couper.

L'herbe des citernes incendie est à couper.

On demande à épandre de l'abat poussière sur la rue Xavier-Fortin.

7.2 Composteurs

Il y a discussion sur la récente distribution des composteurs et sur le compostage en général.

7.3 Asphalte

On mentionne les besoins en réparation de l'asphalte sous la juridiction du ministère des transports à plusieurs endroits sur le territoire de la MRC de L'Islet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2023-07-11

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20 h 56.

Maire

Secrétaire-trésorière